
Comité Local
D'Information et de Suivi



**RÉUNION
DU 5 JUILLET 2011**





SOMMAIRE

Liste des présents et représentés	Pages 3 et 4
Présentation de l'Andra des scénarios d'implantation de surface.....	Pages 4 à 10
Questions/réponses.....	Page 10
Intervention de M. Jean-Paul LHERITIER, Président de la commission réversibilité.....	Pages 36 & 37
Questions/réponses.....	Pages 37 à 39

Membres du Clis présents ou représentés :

M. Charles GUENE, Sénateur de la Haute-Marne, représenté
M. Jean-Louis CANOVA, Conseiller Général de la Meuse et Président du Clis
M. Christian NAMY, Président du Conseil Général de la Meuse, représenté
M. Antoine ALLEMEERSCH, Conseiller Général de la Haute-Marne
M. Bertrand OLLIVIER, Conseiller Général de la Haute-Marne, et trésorier suppléant du Clis
M. Elisabeth ROBERT DEHAULT, conseillère générale de la Haute-Marne, représentée
M. Jean-Paul ADNET, Maire d Horville en Ornois
M. Jean-Claude ANDRÉ, Maire de Demange aux Eaux
M. Laurent AUBRY, Saint Joire
M. André COURTOIS, Maire de Dainville Bertheleville
M. Robert FERNBACH, Maire d'Houdelaincourt et Vice-président du Clis, représenté
M. Gilles GAULUET, Maire de Chassey-Beaupré
M. Maurice LABAT, Baudignécourt
M. Christian LECHAUDEL, Maire de Dammarie sur Saulx
M. Daniel LHUILLIER, Maire d'Abainville
M. Stéphane MARTIN, Maire de Gondrecourt le Château
Mme Murielle MOIZY, Ribaucourt
M. Claude MOUTAUX, Maire de Montiers sur Saulx
M. Jean-Pierre REMMELE, Maire de Bonnet
Mme Anne-Marie RENARD, Maire de Biencourt sur Orge
M. Denis STOLF, Maire de Treveray
M. Albert BARDY, Osne le Val
M. Claude DELERUE, Effincourt, représenté
M. Arnaud FOUCAULT, Montreuil sur Thonnance
M. Michel FOURNIER, Maire de Germisay
M. Henri FRANÇOIS, Maire de Saudron
M. Gilles LAVOCAT, Maire de Poissons, représenté
Mme Claire PEUREUX, Paroy sur Saulx
Mme Marianne ROBERT, Germay
M. Francis LORCIN, Ordre des Médecins, représenté
M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse
M. Yves THERIN, MEDEF Haute-Marne
M. Marc DESCHAMPS, personnalité qualifiée, représenté
M. Raymond ANDRIEN, Meuse Nature Environnement
M. Jean-Marc FLEURY, EODRA, représenté
M. Dominique LAURENT, EODRA
M. Jean-François TAMBOLONI, CEDRA 52, représenté
M. Didier BERTRAND, CFDT
M. Jean COUDRY, CFE CGC
M. Jean-Marie MALINGREAU, UD CFTC
Mme Corinne MILESI, CGT, représentée
M. Charles VARIN, FO

Voix consultatives :

M. Alain ROLLAND représentant M. Jean-Paul BAILLET, Directeur du Laboratoire ANDRA

M. Michel BABEL, ASN Autorité de Sûreté Nucléaire

M. Jean-Louis CANOVA, Président du CLIS

Je vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle assemblée générale du Clis.

Il nous manque le quorum à deux ou trois personnes près, mais d'autres devraient arriver, donc cela devrait bien se passer.

Il y a deux délibérations à prendre en préliminaire. Vous savez que nous sommes réunis ce soir pour l'ordre du jour suivant : notre vote sur les propositions de recommandation liées à l'avis sur la poursuite des recherches dans le laboratoire et le projet d'avis sur le choix de la ZIRA. Ensuite, l'ANDRA nous fera une présentation, comme elle l'a fait dernièrement en Conseil d'Administration, des scénarios d'implantation des installations de surface.

Nous allons commencer par la présentation de l'ANDRA, ce qui devrait nous permettre d'avoir le quorum ensuite, puis de délibérer. Je voudrais remercier Monsieur le Maire de Joinville de nous accueillir dans cette superbe salle, merci beaucoup pour cet accueil M. OLLIVIER.

M. Thibaud LABALETTE, Directeur des programmes de l'ANDRA

L'objet de la présentation est de vous faire un focus sur la suite de la démarche et notamment le travail à faire d'ici le prochain débat public prévu en 2013 vis-à-vis des questions d'implantation du centre industriel de stockage géologique appelé CIGÉO.

Voici, en quelques images, à quoi pourrait ressembler ce centre de stockage, sachant que les études vont se poursuivre. Cela permet de voir de quoi l'on parle, les installations de surface, les installations souterraines (**annexe 1**). Après, je vous rappellerai les éléments mis sur la table en 2009 concernant les différentes études de localisation, puis ensuite où nous en sommes de notre réflexion.

Sur ce schéma de principe qui vise à représenter ce que pourrait être le centre de stockage, il est important de dire, en montrant cette image, que c'est une image du stockage à terminaison. Donc dans une centaine d'années, nous

voyons en souterrain une emprise de l'ordre de 15 km². Ce qu'il faut vraiment avoir en tête, c'est que ce stockage va se construire au fur et à mesure. Au démarrage du stockage, nous avons besoin des installations de surface pour les travaux et accueillir les premiers colis et des liaisons entre la surface et le fond, des puits verticaux que nous voyons à droite, et ce que nous appelons des descenderies, des rampes inclinées pour descendre à cinq cents mètres de profondeur. Et puis au fond, il y aura juste les toutes premières alvéoles de stockage pour les premiers colis accueillis. Et donc, au fur et à mesure de la vie du stockage, nous construirons de nouvelles alvéoles, élément important pour les études à prendre en compte, car, en parallèle, cela induira des contraintes de coactivité avec l'exploitant nucléaire.

Sur cette image, la configuration actuelle identifie deux zones de surface, une à la verticale des installations souterraines qui pourrait notamment concerner toute la partie travaux, et une dédiée à l'accueil des colis, partie gauche de l'image.

Pour l'installation réceptionnant les colis, ces colis arrivent par des moyens de transport (le rail ou la route). Sur cette figure (**annexe 2**), nous avons représenté l'hypothèse où un terminal ferroviaire serait directement implanté sur le centre de stockage, ce qui permet d'éviter d'avoir des ruptures de charge pour transporter les colis jusqu'au centre de stockage. Il y a également un bâtiment central dans lequel nous déchargeons ces emballages de transport. Ils sont ouverts, les colis primaires sont récupérés un par un puis sont mis dans des colis de stockage. Ensuite, ils seront descendus dans l'installation souterraine. Tout autour, il y aura des installations annexes servant à faire fonctionner ce site pour ce qui est de gérer les eaux de surface, le personnel, etc. L'emprise aujourd'hui avec les hypothèses de cette zone à confirmer dans la suite des études, c'est de l'ordre d'une centaine d'hectares, à peu près 70 pour les installations et puis une trentaine d'hectares pour les verses, les matériaux excavés en creusant la descenderie partant de ce point.

Ici, image de principe de ce que pourraient être les installations à la verticale des puits, installations qui seraient ici dédiées aux travaux (**annexe 3**). C'est là notamment, comme nous pouvons le voir aujourd'hui sur le site du laboratoire, que nous pourrions avoir les activités liées à la préparation des matériaux de construction, la descente des matériels, la remontée de la majeure partie des

déblais, de l'argilite que l'on creuse. C'est pour cela que cette zone a une emprise qui serait aujourd'hui un peu plus importante que la première, à peu près soixante-dix hectares pour les installations et plus de cent hectares pour les verses à déblais à leur maximum, sachant que ces verses vont se constituer progressivement pendant tout le creusement du stockage et qu'à un moment donné, une partie sera réutilisée pour refermer les galeries du stockage.

Ce qu'il faut bien avoir en tête également, c'est que le centre de stockage aura besoin d'un ensemble d'utilités pour fonctionner. J'ai parlé de transport, ce sera un sujet important. Il y aura aussi des besoins en électricité, en eau, un certain nombre d'aménagements connexes au centre de stockage qui sont à prévoir. Une partie de ces aménagements autour de CIGÉO pourra également servir à d'autres industriels. Ils vont être étudiés dans le cadre d'un schéma territorial interdépartemental qui va être élaboré sous l'égide de la préfecture de la Meuse qui a un rôle de coordination entre les deux départements sur ce projet. Le chargé de mission a été nommé récemment et il travaille sur ce schéma territorial avec les différents acteurs impliqués.

Un petit film très rapide où nous allons revoir en situation les images que je vous ai montrées. Ce sont des paysages fictifs, mais inspirés de ce que nous pouvons rencontrer dans la région. L'intérêt de ce petit film permet juste de se représenter à quoi peuvent ressembler les installations mises en situation : nous voyons la zone descendrière, la petite verse, le bâtiment central, la liaison ferroviaire qui arrive avec le terminal ferroviaire. La verse a été revégétalisée. Là nous sommes à quelques kilomètres des installations souterraines pour arriver à l'aplomb du stockage, sous les installations « travaux ». Nous avons pris le même graphisme que sur le laboratoire, avec l'hypothèse qu'ici il y aurait potentiellement un terminal ferroviaire. Ce sera étudié dans le cadre du schéma territorial et nous voyons l'installation avec des verses en cours de constitution et pour les plus anciennes des verses végétalisées.

Dans ce type d'animation, ce qui est intéressant, une fois que nous aurons défini ensemble des scénarios potentiels d'implantation du stockage, nous pourrons refaire le même type de chose en situation réelle, sur les différents scénarios examinés, ce qui permettra pour le débat public de bien se représenter à quoi pourrait ressembler le stockage mis dans un environnement donné.

Maintenant, pour la démarche d'implantation, je vous ai rappelé ici quelques données d'entrée que nous recevons côté ANDRA, la première étant le calendrier du projet qui nous est fixé par la loi. Vous savez tous que nous devons remettre un dossier de demande d'autorisation de création en 2015. La loi de 2006 a défini tout le processus d'instruction qui est très particulier pour cette installation. La loi prévoit qu'il y aura un débat public avant cette demande d'autorisation de création. Aujourd'hui, nous positionnons ce débat public à l'horizon du premier semestre 2013, sachant que ce n'est pas l'ANDRA qui l'organise, mais la Commission Nationale du Débat Public. L'ANDRA saisira la CNDP en 2012 puis après, la Commission Nationale du Débat Public maîtrisera l'organisation, le calendrier précis, etc.

Dans tout le processus d'autorisation, il y a une étape importante qui sera la loi fixant les conditions de réversibilité du stockage, prévue en 2016. Elle interviendra après le dépôt de cette demande d'autorisation, puis après viendront l'enquête publique et le décret d'autorisation. Si nous avons l'autorisation, les travaux pourraient démarrer à l'horizon 2017 par exemple, en vue d'une mise en service industrielle à l'horizon 2025, sachant que là aussi il y aura un rendez-vous avec les évaluateurs. Lorsque l'on met en service une installation nucléaire il y a besoin de l'accord de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Voilà les grands jalons du projet, nos prochaines échéances étant le débat public et le jalon 2015.

Vous savez que nous avons beaucoup travaillé en 2007, 2008 et 2009 sur la question de l'implantation souterraine du centre de stockage. Nous avons proposé au gouvernement fin 2009, ce que nous appelons la ZIRA, Zone d'Intérêt pour la Reconnaissance Approfondie, faisant une trentaine de kilomètres carrés et dans laquelle est étudiée l'implantation des installations souterraines du stockage.

Vous avez vu pendant l'été 2010, un certain nombre d'opérations réalisées sur cette ZIRA, avec des camions vibrateurs, pour faire une sismique 3D. Tous ces résultats sont en ce moment en traitement et analyse. Nous avons eu l'occasion de présenter au conseil d'administration du Clis les premiers résultats, confirmant l'absence de faille, même mineure, affectant le Callovo-Oxfordien dans la ZIRA.

En parallèle, une expertise du travail a été demandée par le CLIS sur ce sujet à l'IEER, qui a confirmé que les critères géologiques retenus pour définir la ZIRA

étaient pertinents. Nous avons également eu des retours positifs de l'ASN et de la Commission Nationale d'Évaluation. Si le stockage existe un jour, la demande d'autorisation que nous déposerons sera pour implanter des installations souterraines au sein de cette ZIRA.

Maintenant, le sujet sur lequel nous allons avoir à travailler d'ici 2013, date du débat public, c'est l'implantation des installations de surface du centre de stockage, sachant que nous avons déjà commencé à travailler sur le sujet dès 2009 et dans la zone, nous devons notamment cartographier les différentes contraintes techniques que nous pouvons prendre en considération **(annexe 4)** : la typographie, les zones inondables, les zones urbanisées, les périmètres de captage, les zones aériennes, etc., et cela nous avait permis d'identifier une dizaine de ZIIS (Zone d'implantation des installations de surface). Les zones de contrainte que nous avons identifiées étaient les zones en gris foncé ou gris clair, en vert ce sont les zones de moindre contrainte, puis les zones violettes sont les premières zones que nous avons commencé à regarder.

Vous aurez compris avec le premier schéma que j'ai montré, que les puits doivent être situés dans l'une de ces zones rose et au sein de la ZIRA puisqu'ils sont à la verticale des installations souterraines, alors que la zone pour les colis qui arrivent au bout d'une descendrière peut être un petit peu plus éloignée. Voilà toutes les données techniques que nous avons aujourd'hui et ce que nous proposons aujourd'hui pour continuer ce travail dans la perspective du débat public.

Nous devons déposer un dossier de demande d'autorisation en 2015, donc nous devons avoir défini un site à cette échéance-là. En parallèle, nous voyons que c'est un sujet où nous avons encore une certaine flexibilité possible et nous voulions l'ouvrir à discussion pour bien se mettre d'accord sur quels sont les scénarios à étudier d'ici le débat public. C'est donc le travail proposé d'ici 2011 avec les acteurs locaux dont notamment la Commission « Localisation » du CLIS, les élus, les populations locales. Ce serait d'identifier les différents critères à prendre en compte pour identifier deux ou trois scénarios d'implantation en surface à étudier.

Pendant l'année 2012, nous avons une série d'études techniques à mener, ce que j'ai commencé à vous montrer. Nous pourrions le préciser sur la base des

scénarios que nous aurons définis en 2011. Nous pourrions regarder avec les services de l'Etat et les acteurs locaux plus précisément les questions de transport, comment gérer sur chacun de ces sites les eaux, les versées, comment gérer au mieux l'insertion paysagère et architecturale de l'installation, tout cela fait notamment écho à des questions qui avaient été évoquées dans l'avis que nous avait remis la Commission « Localisation » du CLIS en 2009.

L'idée est que fin 2012, l'ANDRA propose un scénario de référence pour le débat public, argumenté à partir du travail technique que nous aurons pu faire. Nous avons reporté la validation finale du choix de site par l'Etat à l'issue du débat public. C'est sur cette base-là que nous finaliserons ensuite la demande d'autorisation pour 2015.

Je vais maintenant vous livrer où en est la réflexion. Un élément important à prendre en compte, c'est notamment les questions liées à l'aménagement du territoire et en particulier en 2009, les deux départements avaient exprimé au gouvernement la volonté d'être durablement partenaires vis-à-vis de l'accueil du futur projet de centre de stockage. L'Etat nous a demandé de poursuivre notre travail en examinant les possibilités d'implanter la zone d'entrée des descenderies, la zone colis, dans la zone interdépartementale de Meuse/Haute-Marne. Il se trouve qu'aujourd'hui, le périmètre précis de cette zone interdépartementale n'est pas défini et donc les départements nous ont proposé de définir cette zone à partir des installations nécessaires à la descenderie, ainsi que celles qui sont nécessaires pour le projet Syndiese dans un premier temps. Ici, voilà la proposition mise sur la table pour le moment (**annexe 5**), l'idée étant d'étudier l'implantation de l'entrée de la descenderie dans la zone située le long de la limite départementale entre la Meuse et la Haute-Marne, zone violette ici. Cette zone présente un certain nombre d'avantages techniques. Concernant les transports, elle est bien desservie par la route départementale 960, axe structurant du secteur. Vis-à-vis des transports ferroviaires dans une optique de développement durable, s'il est souhaité un embranchement ferroviaire du site de stockage, il existe une ancienne ligne ferroviaire reliant Gondrecourt à Joinville, dont le tracé figure en pointillés, donc topographiquement il serait sans doute possible de desservir cette zone par les infrastructures ferroviaires, s'il en était décidé ainsi. Je vous ai expliqué que nous avons besoin d'alimentation électrique : il y a une ligne de 400 kV passant à proximité et également à

proximité de nos autres installations ANDRA, le laboratoire, l'espace technologique, la future écothèque. Ce scénario nécessite toutefois d'examiner une implantation coordonnée pour le projet Syndiese : le carré bleu avec la flèche montre l'implantation initialement envisagée (**annexe 6**). Donc aujourd'hui, il y a un travail en commun avec le CEA pour se coordonner sur l'implantation respective de nos deux projets.

Cela se résume de la manière suivante avec les premières propositions de scénario sur lesquelles nous arrivons aujourd'hui (**annexe 5**) :

- ↪ la zone bleue que j'avais entourée tout à l'heure, pourrait être la zone potentielle d'implantation de la descenderie, le long de la limite entre les deux départements desservie par la route départementale 60.
- ↪ Le rectangle rouge, la ZIRA où seraient implantées les installations souterraines. Les puits qui, en combinant ce qui a été étudié en 2009 pour les installations de surface et cette ZIRA, pourraient être implantés dans l'une de ces trois zones roses figurées ici (forêt de Montiers, ouest de la forêt de la vallée de l'Ormançon, ou est de la forêt de la vallée de l'Ormançon).

En l'état actuel des réflexions, nous pouvons identifier des premiers scénarios d'implantation possibles : la descenderie dans cette zone bleue, puis un scénario possible ici, puis un troisième.

L'idée est de proposer cette démarche aux différents acteurs, de travailler avec eux comme nous l'avons fait pour la ZIRA, en vue d'identifier les critères à prendre en compte pour définir les scénarios d'ici la fin de l'année et puis ensuite, pouvoir enclencher la phase d'étude technique et pouvoir présenter au débat public des scénarios définis de la manière la plus concertée possible. Je vous remercie pour votre attention.

M. Jean-Louis CANOVA

Merci M. LABALETTE. C'est peut-être une première pour de nombreuses personnes ici présentes. Au Conseil d'Administration, nous avons eu la chance de voir la présentation avant vous. Quelqu'un d'entre vous souhaite-t-il amener une réflexion, poser une question, avoir une précision ?

M. Maurice MICHEL, CEDRA

L'intervention du représentant de l'ANDRA miroite considérablement avec la question des acquisitions foncières de l'ANDRA, notamment du centre de Bure, sur laquelle nous interrogeons l'agence depuis maintenant octobre 2010, questions pour lesquelles nous n'avons toujours que des réponses insuffisantes car incomplètes. J'ai combien de temps Monsieur le Président ?

M. Jean-Louis CANOVA

Je ne sais pas, cinq minutes pour que les autres puissent parler aussi.

M. Maurice MICHEL

Oui, d'accord, je vous remercie de votre générosité. Je voudrais simplement rappeler pour bien préciser les éléments du contexte, que via le CLIS, nous avons posé la question en octobre 2010 des acquisitions foncières de l'ANDRA. Nous avons, pour faciliter sa tâche, concocté un tableau en huit colonnes avec des renseignements classiques de type : commune d'implantation, nature du terrain (forêt, terre agricole), affectation prévue ou donnée au terrain acquis, identité des vendeurs, etc. Le CLIS a reçu en novembre 2010 une réponse mais, elle, en trois colonnes. Nous avons donc eu des indications sur les superficies acquises, la nature des terrains et leur lieu d'implantation, point final. Ceci a provoqué dans le conseil d'administration du CLIS qui a suivi, des remous, des protestations, notamment des associations et groupements à l'origine de cette demande, le CEDRA et l'EODRA. Puis nous avons cru benoîtement que les choses allaient s'améliorer, que nous allions recevoir, du fait des protestations émises, les compléments d'information que nous attendions. En réalité, nous n'avons rien reçu. Donc nous avons relancé l'ANDRA via le CLIS une nouvelle fois le 4 mai. Nous avons confirmé le 20 mai et là nous avons dit : « nous demandons simplement la complétion du tableau que nous vous avons envoyé en octobre 2010 ». Le 27 mai, l'ANDRA nous a répondu et nous avons noté un progrès, nous avons d'ailleurs écrit que c'était un progrès par rapport aux informations données antérieurement ; nous avons vu que nous passions de 640 hectares en novembre 2010 à 650 hectares en mai 2011. En plus, il fallait ajouter 98 hectares correspondants aux implantations actuelles du centre de Bure, et auxquels il faut ajouter 328 hectares au titre des propriétés de l'ANDRA gérées par les SAFER de Lorraine et de Champagne-Ardenne, dans le cadre de

conventions conclues entre ces sociétés et l'agence. Donc au total 1 076 hectares. Mais, dans sa réponse, nous soulignons et protestons encore une fois contre l'absence de renseignements sur des informations qui nous apparaissent essentielles, celles sur les acquisitions en cours. Vous avez lu comme moi la presse où l'on parle de terrains en tractations avec l'ANDRA pour le rachat à Echenay, la forêt de Sirmont, vous avez lu tout cela dans la presse. On parle de la ferme de Dôme dans la Haute-Marne, et tout le monde s'étonne de ce que certains journalistes ont appelé « la frénésie foncière », ce que j'appellerais plutôt une forme de « gourmandise », mais ce que l'ANDRA n'a pas dit, c'est avec qui elle traitait pour acquérir de nouveaux terrains. Elle n'a pas dit quelle était l'affectation prévue ou donnée d'ores et déjà à ces 1 500 hectares et la question n'est pas anodine. Quand le représentant de l'ANDRA nous indique, si j'ai bien compris, que les ZIIS représentent 300 hectares, que d'ores et déjà nous avons des implantations prévues, pourquoi ne le dites-vous pas dans le tableau que nous vous avons adressé à deux reprises ? La question n'est pas anodine non plus de savoir qui sont les vendeurs des terrains achetés par l'ANDRA. Je trouve qu'il est inqualifiable et pas justifiable que l'ANDRA puisse taire le nom des vendeurs et leur identité. Pourquoi ? Parce que c'est une information du domaine public, cela fait partie des règles immémoriales en France de la publicité foncière. Donc si l'ANDRA ne nous communique pas ces renseignements, nous ferons une demande officielle pour que le CLIS les obtienne auprès des Conservations des hypothèques de notre pays, en les saisissant toutes. L'avantage est que nous aurons des renseignements fiables. Le désavantage est qu'il faudra les payer, parce qu'évidemment les Conservations des hypothèques, lorsque vous levez un état auprès d'une Conservation et que vous demandez ensuite la copie de l'acte, il faut payer parce que l'administration fonctionne comme cela.

Voilà pour ce qui est de nos insatisfactions en ce qui concerne les questions relatives aux acquisitions foncières de l'ANDRA. Les 300 hectares dont vous nous avez parlé tout à l'heure monsieur, sont-ils dans les 1 076 hectares ou sont-ils en dehors des 1 076 hectares ? Allez-vous continuer, pour répondre aux besoins du scénario présenté à notre assemblée, à acquérir des terrains, qu'il s'agisse de forêts ou de terres arables. Où va s'arrêter votre gourmandise ?

M. Jean-Louis CANOVA

Nous avons transmis le mail que vous nous avez envoyé à l'ANDRA. Pour l'instant, nous n'avons pas eu de réponse parce qu'il a été transmis il n'y a pas très longtemps, une semaine à peu près. Quelqu'un de l'ANDRA est-il compétent pour répondre ?

M. Thibaud LABALETTE

Comme l'a rappelé M. MICHEL, nous avons eu l'occasion de répondre à ces éléments-là via un courrier au CLIS où nous apportons un certain nombre d'informations. Je pense qu'il y a une petite incompréhension entre nous sur la nature de ces acquisitions foncières. Nous avons eu l'occasion d'expliquer la démarche dans laquelle se place l'ANDRA : nous savons que nous allons implanter une installation importante, en tant que futur exploitant nucléaire, et comme tous les autres exploitants, nous devons avoir la maîtrise foncière des sites sur lesquels nous allons implanter nos installations et in fine l'ANDRA devra être propriétaire des terrains support aux installations de stockage. Aujourd'hui, l'implantation n'est pas connue. Nous étudierons différents scénarios, je l'ai dit, le choix de site sera validé par le gouvernement en 2013. Toutes les acquisitions foncières que nous pouvons faire aujourd'hui ont une finalité qui est de faciliter des échanges ultérieurs si les propriétaires concernés sont d'accord, pour faciliter l'insertion du centre de stockage, sachant que sur les deux précédents centres que nous avons eu à construire, le TFA ou le FMA, par ce biais-là nous n'avons pas eu besoin de recourir à une expropriation qui est la voie normale pour un projet public. Quand un propriétaire vient nous voir en nous proposant d'acquérir un terrain, nous le faisons évaluer par la SAFER, les Domaines ou l'ONF suivant les procédures s'imposant aux établissements publics, et puis, le cas échéant, nous faisons des réserves avec l'idée de dire que c'est un terrain qui pourra, soit être utilisé pour faire un échange dans le futur avec les parcelles qui nous intéresseraient pour implanter le centre de stockage, soit, si nous n'en avons pas l'usage, nous le rétrocéderons le moment venu. Ce qui est très important de savoir, c'est que les terrains que vous avez évoqués tout à l'heure, n'ont pas de servitudes qui les grèvent, donc ils continuent d'être exploités lorsque ce sont des champs, quand ce sont des forêts, elles continuent d'être exploitées suivant leur plan de gestion. Il n'y a donc aucune modification pour la nature du terrain

aujourd'hui. C'est pour cela que les terrains se trouvant dans le tableau ici ont 95 % de chances de ne pas être les terrains sur lesquels vont être implantées les différentes installations que je vous ai montrées in fine.

Encore une fois, les acquisitions foncières faites aujourd'hui visent à permettre à faciliter l'insertion territoriale du centre de stockage lorsque viendra le moment de la question de son implantation pour éviter autant que possible d'avoir à recourir à des voies d'expropriation.

Je pense que tout le monde comprend bien que nous vous avons transmis de manière très transparente toutes les acquisitions foncières déjà réalisées par l'ANDRA. Après, cela paraît naturel que pour tout ce qui concerne des relations de l'ANDRA avec des tiers, il s'agit d'informations à caractère privé.

M. Jean-Louis CANOVA

D'autres questions sur la présentation ?

M. Maurice MICHEL

Nous n'avons pas de réponse monsieur le Président aux questions posées !

M. Jean-Louis CANOVA

Sur les acquisitions ?

M. Maurice MICHEL

Les 300 hectares sont dans les 1 076 ou pas ?

M. Thibaud LABALETTE

Aujourd'hui je ne sais pas où seront les 300 hectares futurs puisque je ne sais pas où va être implanté le centre de stockage.

M. Maurice MICHEL

Je pose ma question autrement : est-ce que vous allez les acheter ou est-ce qu'ils existent déjà dans vos propriétés ?

M. Thibaud LABALETTE

S'il se trouve qu'en 2013 nous retenons un site où nous détenons déjà une parcelle, elle serait à nous. Et si nous ne l'avons pas, l'idée est de pouvoir l'échanger avec une autre parcelle ailleurs.

M. Maurice MICHEL

D'accord ! Donc cela fera 1 400 hectares

M. Gilles ROGÉ

J'ai été très étonné que l'ANDRA prétende que l'IEER, dans son rapport, a validé les critères géologiques du choix de la ZIRA de 30 kilomètres carrés, alors que c'est exactement l'inverse. A la page 12 de son rapport, l'IEER dit que le choix de la ZIRA de 30 kilomètres carrés a été fait selon des critères socio-économiques. Je cite : « *Toutefois, nous notons que puisque des considérations socio-économiques ont été utilisées pour passer de 100 kilomètres à 30 kilomètres carrés, la question de savoir si la ZIRA retenue au sein des 100 kilomètres carrés est la meilleure d'un point de vue géologique n'a pas pu être abordée dans notre examen* ». De plus, l'IEER note que la roche hôte devant accueillir les déchets radioactifs, n'est pas homogène au sein de la ZIRA et l'ANDRA n'en a pas suffisamment tenu compte dans ses études.

M. Jean-Louis CANOVA

Merci. Quelqu'un veut faire un commentaire là-dessus ? D'autres questions ?

M. Christian LECHAUDEL, Dammarie sur Saulx

Il me semble avoir compris que normalement pour fin juin, nous devons avoir le résultat définitif de la sismique en 3D.

M. Thibaud LABALETTE

Je n'ai pas refait le point avec les géologues. Nous avons dit effectivement « été 2011 ». Nous pourrions éventuellement refaire un point si vous le souhaitez, dans le cadre de la Commission « Localisation » par rapport à ce qui a été présenté le mois dernier au Conseil d'Administration. A mon avis, c'étaient des résultats relativement récents qui vous avaient été présentés.

M. Daniel LHUILLIER, Conseiller Général de la Meuse, Maire d'Abainville

Je souhaiterais que vous nous apportiez quelques explications ou éclairages sur l'installation nucléaire de base. D'abord, au niveau de la descenderie et la notion, pour reprendre votre expression, de conditionnement et entreposage des déchets, des colis. Avons-nous une idée aujourd'hui de ce qui va s'y passer ? Une simple zone tampon de quelques semaines, une zone où le refroidissement

pourrait se poursuivre pendant plusieurs années ? Il y a tout un espace-temps pour lequel il nous faudrait quelques explications. Ensuite, la partie se trouvant au-dessus du stockage serait classée « installation nucléaire ». Expliquez-nous pourquoi.

M. Thibaud LABALETTE

Pour répondre à la première question concernant l'entreposage en surface, il y a deux besoins possibles :

↳ un besoin est indispensable à l'installation, c'est la fonction appelée « entreposage tampon » servant à découpler les flux gérés en surface : l'accueil des colis, leur mise en enfouissement, etc., et le flux du souterrain. Dans tous les cas, le schéma que je vous ai présenté ici est avec une hypothèse d'un entreposage tampon d'une capacité que nous préciserons en 2012. Sachant que se pose la question suivante : est-ce que le centre de stockage aura plutôt vocation à fonctionner en flux tendu ? Un colis arrive, il est conditionné et mis en stockage presque immédiatement ; ou pouvons-nous imaginer de fonctionner par campagnes de quelques années, ce qui présenterait l'avantage de séparer davantage les travaux de l'exploitation nucléaire. Cela fait partie des études que nous allons regarder. Voilà ce que peut recouvrir la fonction « entreposage tampon ».

↳ Deuxième besoin potentiellement identifié, que vous avez évoqué sous l'angle d'un entreposage de décroissance thermique qui durerait plusieurs dizaines d'années. La question qui se posait derrière était : pour un certain nombre de déchets, notamment des déchets de haute activité qui sont actuellement entreposés sur La Hague, ce sont des colis exothermiques, qui chauffent. Nous avons imposé des critères de température avant de les mettre dans la roche. Donc il faut que ces colis refroidissent un certain temps, au moins 50 ans, avant d'être mis en stockage. Aujourd'hui, ces colis sont entreposés sur le site de La Hague ou sur le site de Marcoule et une question potentiellement se pose : est-ce qu'un jour il y aurait des entreposages sur le site de stockage qui pourraient prendre le relais de cette fonction, faire refroidir des déchets pendant quelques dizaines d'années avant de les mettre en stockage ?

Très clairement aujourd'hui, les producteurs de déchets, EDF et AREVA, n'expriment pas de besoins particuliers par rapport à cette fonction, c'est-à-dire

qu'ils ont des capacités d'entreposage sur les sites existants. Si nous avons évoqué cette possibilité, c'était éventuellement avec l'idée de dire : est-ce que cela peut être un moyen de créer une activité supplémentaire autour du centre de stockage ? Aujourd'hui, au vu des différents échanges que nous avons, la référence présentée est la fonction d'entreposage tampon. Après, il faut dimensionner si c'est quelques semaines ou quelques années en fonction de ce que je vous ai dit, mais pas la fonction d'entreposage « décroissance thermique » qui resterait, elle, sur les sites de production des déchets.

Sur la deuxième question concernant l'installation nucléaire : le terme d'installation nucléaire de base est un terme défini par les réglementations de l'Autorité de Sûreté. Aujourd'hui, dans nos échanges avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire, nous sommes plutôt amenés à considérer qu'il y aurait une seule INB - installation nucléaire de base - donc depuis la surface jusqu'au souterrain.

Après, ce sont des contraintes de périmètres : si vous avez différentes installations nucléaires de base, il faut que la personne transférant un colis depuis la surface jusqu'au souterrain, transfère cela à un autre chef d'INB, ce qui induit des contraintes d'exploitation assez fortes. Nous sommes donc plutôt sur un seul régime d'installations nucléaires de base où se passent les activités, où il y a notamment des substances radioactives mises en œuvre. Nous avons toutes les installations à l'entrée de la descenderie où nous recevons les colis et les déplaçons. C'est comme le site de La Hague actuellement. Toute la partie transfert du colis serait aussi dans les installations nucléaires de base jusqu'à son alvéole de stockage. Concernant les déchets de moyenne activité à vie longue, les alvéoles seront ventilées tant qu'elles n'auront pas été obturées, pour évacuer les gaz de radiolyse, etc.

Le principe est qu'après, nous collectons la ventilation et l'évacuons par un puits de ventilation. C'est pour cela qu'il peut y avoir dans l'installation, à l'aplomb du stockage, une partie du périmètre INB.

Nous touchons là des spécificités administratives de notre stockage. L'ASN a l'habitude de raisonner sur des installations nucléaires de base en 2D et là il faut donc inventer un concept 3D, y compris quand il faudra écrire le décret d'autorisation de création.

M. Jean-Louis CANOVA

Madame.

Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx

Je n'ai pas bien compris. La descenderie serait également une installation nucléaire de base. C'est ce que vous disiez ?

M. Thibaud LABALETTE

C'est la partie où peuvent transiter des colis. Il y a des contraintes liées à l'exploitation nucléaire.

Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx

D'accord. Au-dessus de la descenderie, en surface ?

M. Thibaud LABALETTE

Ce sont vraiment des installations physiques, c'est le tunnel en lui-même qui va être l'installation.

Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx

D'accord. Du coup, vous seriez peut-être propriétaire des terres au-dessus de la descenderie s'il y a à intervenir à un moment précis ?

M. Thibaud LABALETTE

Cela fait partie des sujets justement pour ne pas avoir à acquérir des milliers d'hectares... Pour nous, il y aura des servitudes, c'est-à-dire qu'il ne faudra pas faire de forages au-dessus de la descenderie, etc., mais l'objectif que nous voulons est de ne pas avoir à acquérir ces terrains-là. Cela fait partie justement du cadre réglementaire de CIGÉO, ce sont des points qu'il faut que l'on cale bien avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Encore une fois, notre installation est très atypique, c'est la première fois que nous sommes confrontés à ce type de problématique.

Intervenante

Mais les particuliers peuvent parfois faire certains forages ? Je ne sais pas jusqu'à quelle profondeur...

M. Thibaud LABALETTE

Aujourd'hui autour du laboratoire, que se passe-t-il ? En tant que particulier, si vous voulez faire un forage dans un périmètre défini autour du laboratoire, normalement, vous devez demander l'autorisation au préfet. Si ce forage est dans un périmètre défini autour de l'autorisation du laboratoire, le préfet va demander à l'ANDRA si cela pose un problème que l'on fasse un forage ou pas. En fonction de la réponse, c'est instruit. Nous imaginons bien que l'objectif est de ne pas forer dans la descenderie par exemple.

M. Jean-Louis CANOVA

Qui veut intervenir ?

M. Christian LECHAUDEL

Si le terminal ferroviaire est finalement construit, sera-t-il propriété de l'ANDRA ou de l'exploitant du stockage, ou appartiendra-t-il à Réseau Ferré de France ? Dans ce cas, pourquoi faire un réseau ferré dans la mesure où le seul utilisateur serait le stockeur ? L'utilisateur n'a pas à faire payer la collectivité pour une structure qui ne sert qu'à lui.

M. Thibaud LABALETTE

Il y a deux objets. Le terminal ferroviaire, effectivement il n'y a que l'ANDRA qui l'utilisera pour ses besoins. Moi, ce que j'appelle terminal ferroviaire, c'est la gare dans laquelle arrivent les wagons qui sont déchargés. Il y a un certain nombre d'infrastructures, de ponts roulants, qui sont vraiment pour les besoins de l'industriel. Il y a une question derrière cela : est-ce que le terminal sera sur le site de stockage ? Est-ce que ce sera un terminal distant ? Il y a un certain nombre d'avantages techniques à l'avoir sur le site de stockage. Par contre, aujourd'hui, on voit bien sur les zones que je vous propose, la voie ferrée n'est pas très loin, mais elle ne passe pas directement. Une autre question se pose donc : s'il y a des infrastructures ferroviaires à construire, c'est-à-dire que si dans le cadre du schéma territorial, on estime que c'est une bonne chose d'avoir le centre de stockage embranché, donc avec le terminal ferroviaire dans l'installation de surface, là il faudra effectivement construire un morceau de voie ferroviaire. Cela fait partie des sujets où potentiellement cela peut avoir un intérêt pour d'autres industriels qui seraient dans la zone. De même

qu'aujourd'hui la voie qui arrive à Gondrecourt est utilisée, de mémoire, par un certain nombre de personnes : les silos, EVOBUS à Ligny-En-Barrois. Donc sur la même voie, peuvent transiter un certain nombre d'usages. Dans ce cas-là, la voie est dans le domaine public, elle appartient à RFF, puis c'est ce bout d'embranchement arrivant dans le centre de stockage qui est le morceau de voie appartenant à l'ANDRA.

Cela excède la compétence propre et stricte de l'ANDRA. Nous ne sommes pas directement compétents pour construire des voies ferroviaires. C'est pour cela que tous ces sujets vont être traités dans le cadre du schéma territorial mentionné dans la présentation. L'idée est de pouvoir présenter ce schéma, élaboré sous l'égide de l'Etat, lors du débat public. Nous savons que le sujet « transport » va être un sujet très important à ce moment-là, notamment pour le centre de stockage. Cela peut valoir aussi pour l'eau. Le centre de stockage nécessite des besoins en alimentation en eau potable et eau industrielle et la ressource en eau sur le secteur est relativement limitée. Il y a un certain nombre d'infrastructures à construire pour amener l'eau jusqu'au centre de stockage. Nous pouvons nous poser la question dans le cadre de ce schéma : dans quelles mesures les investissements faits pour l'installation peuvent bénéficier aux territoires alentours ? C'est pour cela que nous parlons d'un schéma de territoire au sens de dimension d'aménagement du territoire quand on construit ce grand type d'infrastructure. CIGÉO est l'élément déclencheur qui permet de le réaliser. Dans un certain nombre de cas, cette infrastructure peut bénéficier à d'autres personnes ou d'autres entités que l'ANDRA.

Intervenant

D'où arrivera l'eau ? A quel endroit sera-t-elle pompée ? On nous dit que ce terrain est merveilleusement sec et comme par hasard tout d'un coup il y aura de l'eau. D'où viendra cette eau ?

M. Thibaud LABALETTE

Je ne suis pas un spécialiste technique. C'est à regarder avec les syndicats techniques qui s'occupent des aménagements liés à l'eau. Pour ce type de projet, nous pouvons tout à fait imaginer d'aller faire un forage distant dans une vallée et amener des infrastructures jusqu'au plateau.

Intervenant

Pomper dans la Marne, c'est bien !

M. Jean-Louis CANOVA

M. LABALETTE, en parlant d'eau, nous avons fait une réunion publique à Couvertpuis et une question nous est revenue, laquelle est assez intéressante. Je vais laisser M. JAQUET vous la résumer.

M. Benoît JAQUET, Secrétaire Général du CLIS

Cela concerne les contraintes que vous avez prises en compte pour déterminer les zones potentielles d'implantation. Dedans se trouvent les zones de protection des captages. La question est : « Tenez-vous compte non seulement des zones existantes, mais également des éventuelles zones puisqu'il y a des études en cours sur les hauts du Barrois pour déterminer un nouveau périmètre de protection ? » Est-ce que vous en tenez compte, sachant sans doute que ce n'est pas encore définitivement arrêté ?

M. Thibaud LABALETTE

Ce sont les services compétents de l'Etat qui définissent les périmètres de protection et les contraintes à associer. Nous avons pris en compte l'ensemble des périmètres qui avaient été recensés à ce moment-là. Nous sommes tout à fait disposés à échanger. Je ne connais pas le détail de ces études en cours. Nous pouvons apporter des éléments via nos données géologiques.

Je sais qu'il y a des questions d'alimentation d'eau, notamment d'un certain nombre d'industriels qui sont déjà implantés dans la zone, cela rejoint la question précédente ; pour moi, cela légitime pleinement l'idée qu'il faut qu'un schéma global soit établi pour regarder tous les besoins. Donc CIGÉO va avoir de gros besoins, mais il y a aussi d'autres besoins annexes, puis voir comment nous répondons à tous ces besoins de façon coordonnée. C'est un travail qu'il faut faire avec les différents industriels concernés, les acteurs locaux, les services techniques compétents. Dans le cas de l'eau, ce sont les syndicats de l'eau ; dans le cadre des voies ferrées, c'est le Réseau Ferré de France ; dans le cas des routes, ce sont les départements, etc.

M. Benoît JAQUET

Je vous ai transmis le message que m'a fait parvenir cette personne. En fait, il s'agit du projet qu'est en train de préparer le SIVOM « des quatre cantons ».

M. Thibaud LABALETTE

D'accord ! Nous nous rapprocherons d'eux pour répondre.

M. Jean-Louis CANOVA

D'autres intervenants ?

M. Michel FRAICHE

Il y a quelques années, on avait estimé l'importance, le volume des déchets à stocker d'une façon un peu empirique et l'on nous avait dit que ces déchets ultimes tiendraient sur la surface d'un terrain de football, sur une hauteur d'1 mètre. Pouvez-vous confirmer s'il vous plaît ce point sur les déchets actuels à stocker ?

Deuxième question : la France ayant opté pour le tout nucléaire, il est bien évident qu'il y en aura encore. Tout le temps qu'il y aura l'industrie nucléaire, il y aura des déchets, aussi bien ultimes que ceux provenant du démantèlement des 58 centrales un jour. Vous avez fait un plan avec une surface bien délimitée. Ne croyez-vous pas qu'à force, tous ces déchets vont être tellement importants que cette surface va éclater et que cela va faire tache d'huile et que toute la population aura des déchets sous les pieds ?

M. Thibaud LABALETTE

Concernant les questions qui sont relatives à l'inventaire, la première, sur le volume : je ne connais pas la transposition en termes de terrain de football, mais effectivement quand nous ou AREVA présentons un ratio de ce type, on parle des déchets les plus radioactifs, ceux où la radioactivité est la plus concentrée. De mémoire, dans l'inventaire national, c'est moins de 1 % du volume total de déchets radioactifs, mais 95 % et quelques de la radioactivité. A contrario, tous les déchets de démantèlement, qui sont d'un volume beaucoup plus important et qu'on peut gérer en surface, le niveau de radioactivité est nettement moindre. Effectivement, souvent il y a des comparaisons en terrains de football ou en piscines olympiques. Il faut bien avoir en tête que ces chiffres valent pour les

entrepôts en surface où le refroidissement de ces déchets se fait avec une ventilation. Ces déchets sont mis avec une certaine proximité, on calcule la thermique et on évacue la chaleur par la ventilation. Nous, dans le stockage, et c'est pour cela que le stockage est plus grand qu'un terrain de football dans ce que je vous présente, dans les alvéoles HA, le concept aujourd'hui est qu'il n'y a pas de fonction de sûreté associée à la ventilation pour évacuer la chaleur. La chaleur doit se dissiper à travers la roche. La capacité de la roche à évacuer la chaleur, c'est ce qui dimensionne l'emprise souterraine du stockage.

Derrière se posera la question, au moment où nous voudrions stocker les déchets de haute activité quand ils auront suffisamment refroidi : est-ce qu'on les stocke dès 50 ans quand ils ont atteint le critère de température, ce qui va nous conduire à une certaine emprise de stockage, ou est-ce qu'on attend 10 ou 20 ans de plus pour pouvoir compacter encore un petit peu le stockage. Sachant que, en 2005, la question se posait entre 60 et 80 ans d'entreposage ou une centaine d'années et au-delà, il n'y avait plus de gains significatifs sur la durée d'entreposage. Donc il ne faut surtout pas confondre l'emprise d'une installation d'entreposage en surface où l'évacuation de la chaleur se fait par la ventilation, par rapport au stockage souterrain où l'évacuation de la chaleur se fait par conduction dans la roche.

M. Michel FRAICHE

Il faudra quand même l'espace pour entreposer les uns et les autres, l'avez-vous calculé ? Pour quel volume de déchets ce rectangle est-il prévu ?

M. Thibaud LABALETTE

Le premier schéma présenté est un schéma de principe du stockage, c'est une installation à 100 ans. C'était pour tout l'inventaire de déchets produits par le parc actuel, soit les 58 réacteurs exploités pendant 40 ans. Cela représentait une quinzaine de kilomètres carrés, notamment la zone où sont toutes les alvéoles de stockage qui sont dimensionnées par ce critère thermique. La ZIRA fait 30 kilomètres carrés.

La deuxième partie de votre question est : comment allons-nous gérer dans le temps les évolutions potentielles d'inventaire ? Il faut savoir que nous faisons un inventaire national. Nous nous fondons sur des données que nous donnent les

producteurs de déchets. Pour le DAC, on va donner la meilleure vision à ce moment-là de ce qu'est l'inventaire, sachant que c'est compliqué pour les producteurs de nous répondre précisément : on dit souvent que les réacteurs vont être exploités 40 ans, que l'objectif est de pouvoir prolonger, etc. En réalité, il n'y a pas de durée définie a priori pour l'exploitation d'un réacteur. C'est autorisé pour dix ans et tous les dix ans, l'Autorité de Sûreté Nucléaire dit : « je prolonge ou je ne prolonge pas. »

Vous avez posé une autre question : quelle sera la stratégie de la France en matière d'approvisionnement électronucléaire dans le futur ? Je ne sais pas ce que nous aurons en 2015 là-dessus. Il est évident pour nous que pour construire le dossier de demande d'autorisation de création, nous allons prendre un inventaire, avec des marges de dimensionnement pour essayer de tenir compte de la possibilité d'allongement du parc, etc., à partir des données dont nous aurons discuté avec les producteurs. Ce sera présenté au débat public et nous pourrions interagir là-dessus : est-ce que nous en avons pris trop ou pas assez ? Cela nous sert notamment à faire un calcul de sûreté après fermeture, c'est-à-dire qu'on s'assure que pour tout l'inventaire décrit avec les marges de dimensionnement, le stockage reste sûr. Après, c'est évident que si dans cinquante ans il y a des évolutions d'inventaire, s'il faut stocker des combustibles usés, etc., se posera à ce moment-là la question : faut-il les mettre dans CIGEO ou faire un autre centre de stockage pour cela ? S'ils sont mis dans CIGEO, comment gérer une évolution d'inventaire ? Aujourd'hui, il y a des réglementations qui existent quand on modifie une installation nucléaire en fonction du niveau d'importance de cette modification qui disent suivant quelle procédure il faut le faire : faut-il refaire un nouveau décret, est-ce une procédure lourde ou pas ?

Sur l'inventaire, nous nous attacherons lors du débat public à donner notre meilleure vision en fonction des hypothèses que nous aurons à ce moment-là pour pouvoir les discuter. Nous ne vous cacherons pas qu'il y a des incertitudes qui nous dépassent parce que cela renvoie à des choix de la France sur les horizons plus lointains que 2015. Il y aura une question à gérer par nos successeurs qui sera : comment gérer d'éventuelles évolutions d'inventaires ? Il faut avoir en tête que dans la loi de 2006, un outil a été mis en place et qui s'appelle « le plan national de gestion des déchets radioactifs ». C'est un

document mis à jour tous les trois ans, donc actualisé relativement régulièrement. Il sert justement à bien identifier si, en France, on a bien prévu toutes les solutions de stockage pour les différents déchets que nous allons produire. S'il y a des évolutions dans la stratégie française, elles seront intégrées dans ce plan et ce sera discuté par cet intermédiaire.

M. Michel FRAICHE

C'est votre travail à vous, mais on avance petit à petit. Il y a une quinzaine d'années, il devait y avoir deux laboratoires, donc deux dépôts de déchets radioactifs implantés en France. Il y a eu une telle levée de boucliers dans le Midi, qu'il n'y en a plus qu'un : c'est celui d'ici.

Pour arranger les choses, il a été dit qu'il n'y aurait qu'un laboratoire. Maintenant le laboratoire est là, puis on nous dit il y aura un dépôt de déchets radioactifs, mais n'ayez pas peur, ce sera uniquement des matières pouvant être recyclées et transmutes. Maintenant, il s'avère qu'elles ne seront pas transmutes du tout et elles resteront là et il y en aura de plus en plus.

Donc petit à petit, on progresse pour ne pas trop déranger la population, pour ne pas trop la heurter, mais on s'avance tout doucement vers quelque chose d'impossible.

M. Thibaud LABALETTE

Je vous rejoins tout à fait sur l'idée de dire il faut prendre la dimension de cette installation. C'est une installation qui est atypique. On parle toujours d'échelle de temps pour le calcul de sûreté, etc., mais en regardant l'objet industriel lui-même, les cent ans d'exploitation de CIGEO, en fait c'est quelque chose de spécifique que nous essayons de prendre le plus en compte possible : le fait que le stockage va se construire au fur et à mesure et que cent ans c'est extrêmement long, donc plein d'évènements vont intervenir... Derrière, cela nous incite beaucoup à nous dire qu'il faut vraiment travailler d'ici le décret d'autorisation, notamment en parler au moment du débat public. Si CIGEO est autorisé, quels vont être les rendez-vous qu'il y aura pendant son exploitation ? La loi dit qu'il y aurait une loi à la fin pour fermer le centre de stockage, mais entre sa mise en service et cent ans, comment allons-nous instruire s'il y a une évolution d'inventaire ? Faut-il faire un débat public ou une enquête publique ?

Est-ce que c'est quelque chose qui se traite entre l'ANDRA et l'Autorité de Sûreté Nucléaire ? Il y aura beaucoup de décisions à prendre, certaines techniques et d'autres plus politiques, qui remonteront à différents niveaux et cela peut être une dimension de la réversibilité de se poser la question : comment nos successeurs vont s'organiser pour traiter ces différentes questions que vous mentionnez et auxquelles je n'ai pas la réponse aujourd'hui. Je ne sais pas si la durée des réacteurs sera prolongée à soixante ans ou pas. Si on va en reconstruire ou si on va arrêter... Cela renvoie à des choix qui viendront sans doute après 2015.

M. Jean-Louis CANOVA

Merci. M. BABEL.

M. Michel BABEL – Autorité de Sûreté Nucléaire

Pour répondre à cette question, le décret d'autorisation s'il est effectivement pris définit les conditions d'exploitation, c'est-à-dire le volume d'activité et les limites qui sont imposées dans le cadre de l'autorisation accordée. Dès lors que l'on va au-delà de ces limites, ce qui peut être effectivement le cas en fonction de l'évolution, il y aura nécessairement une nouvelle enquête publique, une nouvelle instruction et un nouveau décret pour modifier les conditions.

M. Michel FRAICHE

Monsieur, la loi prévoyait deux laboratoires, il n'y en a plus qu'un.

M. Michel BABEL

C'était uniquement des laboratoires pour faire de la recherche effectivement, rechercher le site qui était le plus convenable. Il n'était pas question de faire deux stockages. Comme Monsieur LABALETTE vous l'a précisé, les quantités de déchets à stocker ne sont pas aussi importantes qu'on veut bien le dire. Vous évoquez aussi tous les déchets de démantèlement, ce sont des déchets qui sont stockés dans les installations de surface et n'ont pas le même degré de nocivité.

M. Gilles ROGÉ

Vous parlez d'application des lois dans l'avenir, mais dans le présent elles ne sont pas appliquées. La loi du 13 juin 2006 prévoyait qu'il y aurait une augmentation du montant maximum de la responsabilité de l'exploitant dans le domaine de la

responsabilité civile. D'après la loi de 2006, la responsabilité civile de l'exploitant en cas d'accident nucléaire devait passer de 91,5 millions d'euros à 700 millions d'euros. Or, cinq ans après, cette loi n'est pas encore appliquée, c'est-à-dire que si un accident comme Fukushima en France survenait sur quatre réacteurs, l'assureur d'EDF, au titre de la responsabilité civile, aura seulement 91 millions d'euros à payer au lieu de 700 millions comme le prévoit la loi de 2006 qui n'est toujours pas appliquée.

La loi du 28 juin 2006 n'est pas appliquée non plus dans un domaine, celui de l'évaluation de la Commission Nationale d'Évaluation sur le financement du stockage des déchets nucléaires et également du démantèlement des installations nucléaires. Cette CNE Finance devait rendre un rapport en 2008 d'après la loi du 28 juin 2006. Or, nous sommes en 2011, trois ans après, et cette Commission Nationale d'Évaluation du financement du démantèlement et du stockage des déchets radioactifs, n'a toujours pas publié son rapport de 2008.

Si les lois ne sont actuellement pas appliquées, comment voulez-vous, M. BABEL, qu'elles le soient dans cinq ou dix ans. A l'heure actuelle elles ne sont pas appliquées !

M. Michel BABEL

En ce qui me concerne, du point de vue de l'Autorité de Sûreté, elles le sont.

M. Thomas BREDEL

Je suis présent en tant que citoyen. Tout à l'heure, une personne a posé une question par rapport au volume, par deux fois, la question a été posée. Une première fois la réponse a été un pourcentage : 1 %. C'est une drôle de réponse pour un volume. La deuxième fois, il a été répondu par une surface : 15 kilomètres carrés.

Je vous repose la question une troisième fois : quel est le volume de déchets ultimes qui va être stocké à Bure et quel est le volume qui est actuellement entreposé dans les différents sites en France ?

M. Thibaud LABALETTE

Nous avons eu l'occasion de répondre au CLIS de manière formelle à cette question.

De mémoire, pour les déchets de haute activité, donc les plus radioactifs, l'hypothèse d'inventaire retenue est de l'ordre de 10 000 m³. Pour les déchets de moyenne activité à vie longue en colis primaires, c'est de l'ordre de 100 000 m³. C'est l'inventaire qui correspondrait aux quarante ans d'exploitation du parc.

Si vous voulez un ratio, je crois qu'en 2007, le volume des déchets de haute activité déjà produit était de l'ordre de 2 000 m³, donc à comparer aux 10 000 que je vous ai donnés tout à l'heure. Ces données sont dans un document qui s'appelle « Inventaire national des déchets radioactifs », qui est sur le site Internet de l'ANDRA, où toutes les catégories de déchets sont indiquées avec les volumes et les sites. Ce sont tous les déchets du démantèlement, les déchets du nucléaire diffus, les déchets de haute activité et ce document est mis à jour tous les trois ans. La dernière édition date de 2009.

Les grands ratios qu'il faut avoir en tête sont qu'aujourd'hui, dans l'inventaire, nous avons un peu plus de 1 million de mètres cubes de déchets qui ont déjà été produits. La très grande majorité de ces déchets sont liés au démantèlement des anciennes installations, du béton ou des déchets d'exploitation, lesquels sont destinés au centre de stockage de surface, cela doit représenter plus de 90 % du volume.

Pour CIGEO, ce sont les déchets les plus radioactifs à vie longue qui sont étudiés dans ce cadre-là. L'idée du plan de gestion des déchets radioactifs est que nous souhaitons avoir en France une filière de gestion adaptée à la dangerosité de chaque type de déchets. Ce n'est pas la peine d'aller stocker les bétons faiblement activés à 500 mètres de profondeur. Nous cherchons à avoir une gestion prudente de la ressource rare que constitue l'emprise souterraine du stockage. L'idée est de ne stocker dans CIGEO que ce qui doit vraiment y être.

M. Jean-Louis CANOVA

M. MARIE.

M. Michel MARIE, CDR 55

J'ai quelques remarques et une question.

Je suis assez satisfait de voir quelqu'un dans le public qui vient nous parler des promesses qui avaient été faites il y a un certain temps. Puis, au fil du temps, nous nous rendons compte que nous sommes quand même assez loin de la

donne, ce que nous avons traduit depuis des années par « la stratégie de l'entonnoir ». On vous fait croire au début que vous allez avoir des laboratoires. Je rappelle la loi, ce n'est pas deux laboratoires, la Loi BATAILLE c'est des laboratoires. C'était donc vraiment un choix beaucoup plus large que cela. Puisque quelqu'un a voulu défendre la loi tout à l'heure, j'insiste quand même sur le fait que le citoyen ne s'y retrouve pas du tout, que la loi de 1991 a été bafouée par les parlementaires eux-mêmes puisque ce sont eux qui ont voté la loi 1991, et ce sont eux qui ensuite se sont assis sur la loi. Donc quand on nous fait du violon aujourd'hui sur : « faites confiance aux décrets qui vont être pris, faites confiance aux lois, etc. », il y a vraiment des questions à se poser et des questions profondes comme on dit à Bure.

C'est une première remarque. L'entonnoir, nous sommes bien dedans et nous sommes en train d'aller dans le petit bout, donc il est vraiment temps de se réveiller si nous voulons sortir et ne pas être aspirés par la spirale finale.

Vous avez souligné aussi comment les choses nous sont présentées. Tout le monde ici a entendu effectivement AREVA puisque le nom a été cité, mais elle n'est pas la seule, nous disant que les déchets à haute activité ne représentent en définitive pas grand-chose, puisque c'est de l'ordre d'une piscine olympique ou un terrain de foot comme on vient de le dire. Effectivement, c'est rassurant puisqu'on sait tous ce qu'est un terrain de foot. On s'imagine le volume et on se dit : ce n'est pas si terrible que cela. Aujourd'hui, on entend tout à fait autre chose puisqu'un terrain de foot, c'est si on met les déchets les uns à côté des autres. Or, on apprend maintenant, sauf ceux qui ont bien voulu voir avant, qu'en fait on ne peut pas du tout empiler ces déchets ainsi. Si, par folie, on les mettait sous terre, il faudrait mettre des tampons entre, ceci, cela... Nous sommes donc très, très loin du terrain de foot.

Simplement pour dire : voyez, comme est pipée la présentation des choses. Là aussi, il y a quelque chose qui n'est pas du tout normal.

Un autre point soulevé : la ventilation. En 2005, ils sont très rares parmi nous ceux qui avaient lu le rapport « Argile 2005 » de l'ANDRA. Or, il y avait un docteur en géologie, ceux qui sont appelés pudiquement « les opposants », lui avait lu et épluché le rapport 2005. Lui était le premier à cette époque-là, à avoir tiré la sonnette d'alarme en disant : « On nous dit qu'il n'y aura pas de

contamination avant des dizaines de milliers d'années puisque l'eau est dans la roche, etc., fait un centimètre tous les 500 millions d'années.... », j'en rajoute exprès. Or, lui disait déjà à cette époque-là : « attention, pas du tout. Dès le moment où les colis, ce que l'on appelle pudiquement les colis, les fûts seront entreposés, vous allez avoir des gaz radioactifs et vous allez les avoir très, très rapidement ».

Alors, on va nous rétorquer qu'on va pouvoir mettre des cheminées et des filtres, comme à Soulaines par exemple. Allez voir à Soulaines si c'est anodin ce qui se passe là-bas.

Je voulais surtout revenir sur les fameuses acquisitions foncières. J'ai entendu « M. ANDRA » qui, à la fin de son exposé, nous a parlé de transparence. Chapeau ! Si une question posée au mois d'octobre, répétée régulièrement par l'intermédiaire du bureau du CLIS, n'a toujours pas les réponses demandées, totales et exhaustives aujourd'hui, au mois de juillet, si c'est la transparence, cela pose quand même question, notamment sur les vendeurs en question. Nous n'avons toujours pas certaines réponses aux questions. Donc la transparence pour des questions aussi anodines pose de très grosses interrogations.

J'ai entendu parler aussi de superficie sur ces acquisitions foncières. On parle de plus de 1 000 hectares. Je suis quand même assez surpris puisqu'on vient de voir une présentation où l'on nous parle de deux secteurs de surface pour l'ANDRA, un de 200 hectares et un de 100 hectares. A priori, 200 + 100 font 300. Nous sommes dans des acquisitions foncières de plus de 1 000 hectares. Cela pose quand même un point d'interrogation assez important. Comme nous n'avons pas la réponse aux questions qui avaient été posées par courrier, nous ne savons toujours pas où nous en sommes.

Voici ma question : j'ai cru entendre dire, dès le début, que vous parliez d'étude de remise en route de la ligne ferroviaire Joinville/Gondrecourt, après vous avez parlé du petit bout de Gondrecourt. Pouvez-vous confirmer que cette étude est en cours actuellement ou va être mise à l'ordre du jour très prochainement ?

M. Thibaud LABALETTE

Sur le dernier point, la seule chose que j'ai dite est qu'il y a la ligne ferroviaire qui allait jusqu'à Gondrecourt par le passé, avec un barreau qui descendait jusqu'à

Joinville qui figurait sur les anciennes cartes. La seule chose que j'ai dite est qu'en termes de topographie, il n'était pas inenvisageable de vouloir, si c'était décidé ainsi, connecter cette zone au réseau ferroviaire existant. Après, il y a peut-être d'autres tracés possibles. Encore une fois, cela renvoie aux études qui vont être liées aux transports, qui vont être menées dans le cadre du schéma territorial.

Après, ce que nous mettons en avant, c'est qu'il y a un flux vers le centre de stockage pour amener les colis et les différents matériaux de construction, etc. Derrière, il y a des flux de transports associés qui peuvent passer dans certains cas par route ou par fer. Notre travail va être d'apporter les éléments techniques en termes de flux. Nous avons donné les premières estimations et nous allons les préciser dans la suite des études, de telle sorte que le schéma territorial puisse les prendre en compte pour concevoir globalement un projet s'insérant du mieux possible dans son territoire local, sachant que ces thématiques liées au transport font partie des sujets qui nous sont notamment remontés via le CLIS et les différents échanges que nous avons avec les différentes collectivités.

Ces études techniques sont à mener dans le cadre du schéma territorial. Je ne sais pas si la ligne ferroviaire passe là, s'il faut qu'elle vienne de Joinville ou par un autre endroit, mais cela fait partie des choses qui vont être à étudier effectivement.

Intervenant

Est-ce que c'est lié également au projet CEA de Syndiese ?

M. Thibaud LABALETTE

Concernant les besoins, l'idée est effectivement d'échanger avec eux. Nous l'avons notamment fait sur les besoins en électricité et en eau. Après, pour tout ce qui est des flux de transport, la question peut se poser. Leur matière première, c'est notamment les grumes. Je ne sais pas bien si c'est susceptible d'être mis sur des wagons ou si l'approvisionnement est plus diffus. Sur le plan technique, c'est le CEA qui est plus compétent que moi pour répondre. Quand on construit un aménagement de ce type, l'idée est qu'il puisse bénéficier, le cas échéant, à d'autres industriels.

M. Michel MARIE

Merci pour la confirmation, les riverains qui ne voyaient pas cela de la même manière apprécieront.

M. Gilles ROGÉ

Je n'ai pas bien entendu la réponse de M. BABEL quand je me suis exprimé il y un quart d'heure, mais je confirme tout à fait que, dans deux domaines que j'ai cités, les lois des 13 juin et 28 juin 2006 ne sont toujours pas appliquées. Je peux citer des documents précis si quelqu'un le conteste.

M. Jean-Louis CANOVA

M. BABEL, vous voulez répondre et à M. MARIE aussi ? D'accord.

M. Michel BABEL

Ce que je vous ai précisé, c'est qu'au titre de la sûreté nucléaire, ce qui est notre domaine de compétence, la loi est appliquée. Sur les autres aspects, je ne sais pas car je ne suis pas compétent pour en juger.

Concernant M. MARIE, vous avez laissé entendre finalement que le centre de Soulaines avait un impact très néfaste sur son environnement. Ce n'est pas ce que nous constatons nous-mêmes. Il est placé sous notre contrôle et donc nous avons une vision très claire de ce qui s'y passe. Nous faisons des prélèvements inopinés sur le centre pour vérifier finalement que les contrôles effectués par l'ANDRA sont tout à fait corrects. Les résultats corroborent tout à fait ceux de l'ANDRA. Même la Commission Locale d'Information qui a commandé une étude par un tiers expert, l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO), qui n'est pas réputée pour être pro nucléaire, bien au contraire : les études faites par cette association ont montré aussi que le centre n'avait pas d'impact sur son environnement. De plus, à la demande des populations, vu toutes les rumeurs qui avaient couru, les gens se sont inquiétés pour leur santé et ont demandé à ce qu'une étude épidémiologique soit menée sur le centre. Un diagnostic sanitaire a été réalisé par l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS) et montre qu'il n'y a pas de cancers dus au centre non plus. Il n'y a pas d'excès de cancers dans ce secteur, sauf pour le cancer du poumon, mais ce n'est pas du tout lié à l'exploitation du centre.

M. Michel MARIE

On veut bien accepter un certain nombre de choses, mais il ne faut pas trop pousser quand même...

M. Jean-Louis CANOVA

Attendez M. MARIE.

M. Michel MARIE

Au moins quand même un complément d'information. L'étude sanitaire qui a été menée autour de Soulaines a été menée essentiellement sur la demande de notre association. Nous avons fait partie du comité de pilotage prévu par l'INVS. Le comité de pilotage s'est réuni combien de fois ? Zéro fois. Il faut le savoir. Il faut savoir comment cette étude de l'INVS, Institut National de Veille Sanitaire, a été menée. Qui le sait ?

En plus, quand l'INVS est venu présenter son étude à Montier-en-Der au public, les outils de cette étude ont été contestés très sérieusement. Nous l'avons dit à cette époque-là et on le redit aujourd'hui, nous avons un certain nombre de spécialistes en épidémiologie qui en France aujourd'hui contestent cette étude de l'INVS parce qu'elle a été menée sans les outils que l'on devait avoir, c'est-à-dire des registres du cancer. La seule chose qui permet de dire si oui ou non, dans un secteur donné, il y a un taux supérieur de cancers qu'ailleurs, c'est les registres du cancer.

Or, sur l'Aube, il n'y a pas de registre du cancer et sur la Haute-Marne non plus. C'est curieux mais c'est comme cela. Il y en a ailleurs et il n'y en a pas là. Donc l'INVS s'est basé sur des outils complètement pipés, et je reprends les termes des épidémiologistes en question. Nous sommes en train justement de travailler avec eux pour montrer si nous pouvons faire confiance à cette étude.

Le deuxième point est celui qui a été soulevé sur ce qui est rejeté de Soulaines. Permettez-moi d'insister lourdement. Nous pouvons toujours faire 20 000 études et tout ce que l'on veut autour de Soulaines, cela n'empêchera pas que les gens ont été trahis, et quand je dis les gens, ce sont les citoyens et les élus locaux, puisque avant l'ouverture du site il a bien été promis aux populations qu'il n'y aurait pas de rejets radioactifs. Il faut le dire et le marteler.

Or, depuis l'ouverture début janvier 1992, il y a une cheminée qui a été mise en place avec un centre, un bâtiment de compactage, pour gagner de la place et écraser les fûts, sauf que les rejets de gaz radioactifs partent par la fameuse cheminée. Je l'ai dit et je le répète, oui il y a des filtres, oui il y a des filtres qui sont meilleurs encore maintenant que dans le temps, sauf que vous avez quand même un certain nombre de radioéléments qui ne peuvent pas être piégés et que la population renifle régulièrement.

Voilà ce que j'ai dit. Je n'ai rien dit d'autres. Je n'ai pas dit non plus que les rejets de Soulaines donnaient un cancer tous les jours si vous restez cinq minutes à côté. Je dis que la population a été trahie et qu'il y a des gaz radioactifs qui s'échappent. C'est incontestable. Toutes les études le montrent sauf l'ANDRA, c'est curieux.

M. Thibaud LABALETTE

L'ANDRA ne l'a jamais caché. Vous savez d'ailleurs tout le débat sur la réglementation...

M. Michel MARIE

Pardon ! L'ANDRA ne l'a jamais caché ! Quand on allait à la CLI de Soulaines les premières années...

M. Jean-Louis CANOVA

M. MARIE ! Nous en discuterons. Nous vous avons proposé de faire une présentation sur Soulaines aujourd'hui. Cela ne vous était pas possible, mais cela le sera dès que vous serez prêt.

M. Maxime LEMONNIER, Bure Zone Libre

Quels rejets prévoyez-vous pour les installations de surface à Bure ? On parle de Soulaines, mais qu'est-ce qui crachera à Bure ?

M. Thibaud LABALETTE

Les rejets doivent être étudiés dans le cadre de l'étude d'impact. Ils sont notamment liés aux données que doivent nous fournir les producteurs de déchets par rapport à la séquence des différents déchets que nous allons recevoir. Cela fait partie des études que nous devons mener pour la demande d'autorisation de création. L'idée est de pouvoir présenter nos évaluations dès le débat public.

Intervenant

Donc en surface, il y aura des rejets gazeux dans l'atmosphère ?

M. Thibaud LABALETTE

Oui très clairement, qui seront encadrés par une autorisation de rejets comme toute installation nucléaire.

Intervenant

Une autorisation de rejet n'a jamais protégé des radiations ionisantes, Monsieur, jamais !

M. Thibaud LABALETTE

Comme toute installation nucléaire, quand on demande son autorisation, on doit décrire les différents impacts qu'elle va avoir. Ces impacts sont évalués et sont spécifiés dans l'autorisation de création.

Intervenant

Donc il y aura des rejets.

M. Thibaud LABALETTE

Oui.

Intervenant

Merci.

M. Jean-Louis CANOVA

Comme je le disais, nous aurons certainement d'autres questions à vous poser. Je pense que M. FRANCOIS aura des questions à vous poser quand il aura travaillé avec sa commission sur ce que vous nous avez présenté.

Nous avons ensuite à l'ordre du jour deux avis à donner. Malheureusement, nous n'avons pas le quorum. Il nous manque deux personnes. Nous ne le faisons donc pas et nous nous reverrons une prochaine fois pour cela.

M. LHERITIER, vous vouliez intervenir à propos de la réversibilité.

M. Jean-Paul LHERITIER, Président de la Commission Réversibilité

Nous nous sommes réunis la semaine dernière pour avoir ce fameux rapport réclamé depuis quelques mois sur le colloque sur la réversibilité qui a eu lieu à Reims du 14 au 17 décembre 2010.

Nous avons ce rapport. Il est compact. Nous vous en ferons une synthèse. Quelques chiffres quand même :

- 180 participants à ce colloque pendant ces trois jours :

⇒ la France 70, dont le CLIS qui était très bien représenté ;

⇒ le reste de l'Europe 80, dont l'Allemagne, la Belgique, le Royaume-Uni, la Suède et la Finlande ;

⇒ pour l'Amérique du Nord il y avait 10 personnes avec les USA et le Canada ;

⇒ 20 personnes pour l'Asie mais surtout du Japon.

Aujourd'hui, nous travaillerons non pas sur la réversibilité mais sur la récupérabilité. Réversibilité, aujourd'hui ce n'est qu'un mot. On sait très bien qu'aujourd'hui, la réversibilité n'existera pas. Elle n'existera pas mais la récupérabilité existera.

Concernant la récupérabilité, nous travaillerons sur les alvéoles en acier qui sont proposées par l'ANDRA et sur la résistance de ces aciers. Certes, l'ANDRA nous dit qu'il n'y aura aucun problème de déformation sur ces aciers. Je n'y crois pas. Aujourd'hui, et c'est ce que j'ai dit à la commission, un sous-marin nucléaire ne descend pas à 500 mètres, il y a implosion. Donc on sera bien à 500 mètres de profondeur et nous allons travailler pour voir la résistance de ces derniers. J'ai proposé aussi que nous puissions travailler sur la fonte et sa résistance. C'est sûr que le prix ne sera peut-être pas le même.

Avec la commission, pour les prochains mois, nous allons travailler sur ces études pour voir vraiment si ces aciers peuvent résister à moins 500 mètres, surtout sur la déformation et pouvoir travailler sur la récupérabilité sur cent ans.

Réversibilité, c'est un autre problème. La loi dit bien que l'on travaille sur la réversibilité, mais on doit passer à un autre cap. Je pense que le cap est la récupérabilité. Nous nous sommes exprimés les uns et les autres qui sommes allés à ce colloque et nous avons pu voir que, par exemple, la Suède peut faire

de la récupérabilité, mais n'a pas du tout envie de parler de réversibilité. Tous les pays dans le monde travaillent différemment. Chers collègues, vous êtes allés aux États-Unis et vous avez vu qu'au nouveau Mexique, la récupérabilité est peut-être un vain mot aussi.

Aujourd'hui ce serait bien, par rapport à ce colloque qui a été mis en place, qu'il y ait un suivi et que l'ensemble des pays travaille sur la même chose, sur un fil conducteur, et ce n'est pas demain la veille !

M. Maurice MICHEL

M. LHERITIER, une question si vous le permettez. Vous dites que la réversibilité n'existe pas. C'est une promesse et comme toutes les promesses, elles n'engagent que ceux qui les écoutent. Par contre, vous dites travailler sur la récupérabilité. Je ne suis pas un technicien comme l'est devenu Michel MARIE, mon voisin et ami, mais je voudrais savoir comment on peut récupérer un colis quand le stockage est devenu définitif.

M. Jean-Paul LHERITIER

On ne travaillera que sur les cent ans.

Intervenant

Et après ?

M. Jean-Paul LHERITIER

Pour l'instant, au-delà des cent ans ... Déjà, nous pensons que les premiers HAVL descendront en 2050. Donc est-ce que les cent ans démarreront à partir de là ?

Intervenant

Je n'avais pas compris les cent ans. En 1967 a été signée sous l'égide de l'UNESCO, la Déclaration universelle des droits de l'homme. Au nombre des principes desquels elle met que la terre ne doit pas être utilisée pour hypothéquer les intérêts des générations futures. Les générations futures s'arrêtent au bout de cent ans M. LHERITIER ?

M. Jean-Paul LHERITIER

Non, non.

Intervenant

Je n'ai pas compris.

M. Jean-Paul LHERITIER

Je suis heureux si on me dit deux cents ou trois cents ans. Mais la loi est là pour l'instant et elle précise que nous irons jusqu'à cent ans au moins. Est-ce que le point de départ est l'hypothétique descente des premiers HAVL ou pas ?

Intervenant

Mais vous voulez les récupérer pour quoi faire ?

M. Jean-Paul LHERITIER

Pour les mettre dans votre salle à manger !

M. Jean-Louis CANOVA

Merci Jean-Paul de ton intervention. M. MARIE pour une dernière question.

M. Michel MARIE

Monsieur le Président, j'ai entendu Jean-Paul LHERITIER sur la réversibilité, qui nous parlait un petit peu de ce colloque de Reims. J'ai entendu dire qu'il disait que maintenant « `on » est en train de travailler, donc lui et sa commission je présume, sur un autre cap c'est-à-dire l'étude des aciers, des fontes, etc.

J'aurais tendance à dire que oui il faudrait effectivement travailler sur un autre cap mais c'est l'abandon de l'enfouissement, de cette folie, et trouver une vraie solution, pas une pseudo solution et un succédané. Ce serait un cap mais au niveau international, par franco-français. Merci.

M. Jean-Louis CANOVA

Si vous le souhaitez, avant de nous quitter, je vous invite à prendre le verre de l'amitié au fond de la salle. Merci à tous de votre présence.

M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville

Juste une question par rapport au décret que vous nous avez adressé. Il y a un plan qui est signifié dans les annexes, qui comporte des x et des y. Ces derniers mentionnent-ils le laboratoire de Bure ? Je n'ai pas beaucoup de connaissances

de la chose. Je suis allé voir sur Géoportail et je n'ai pas été capable de me retrouver là-dessus.

M. Jean-Louis CANOVA

C'est le périmètre de protection du labo je pense.

M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville

J'étais dessus, mais je n'ai pas retrouvé Lambert 1, je n'ai trouvé que Lambert 2. Si quelqu'un pouvait m'expliquer.

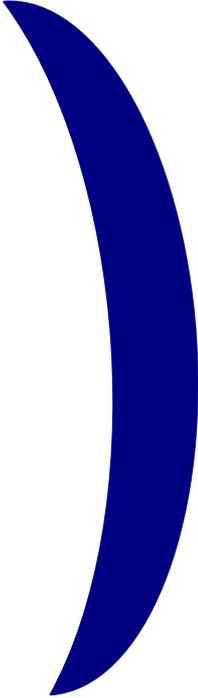
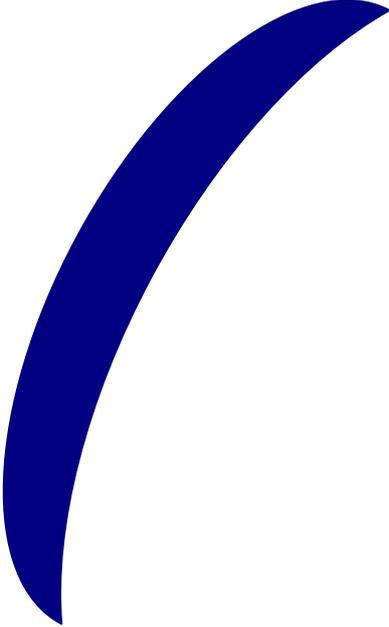
M. Benoît JAQUET

J'ai reçu par mail le plan, mais je n'arrive pas à ouvrir le document. Dès que j'ai réussi à avoir la bonne référence, je vous le transmets. Nous avons le document papier. Ce sont les mêmes coordonnées que dans le décret de 1999. Nous avons le document annexe à Bure, avec le plan.

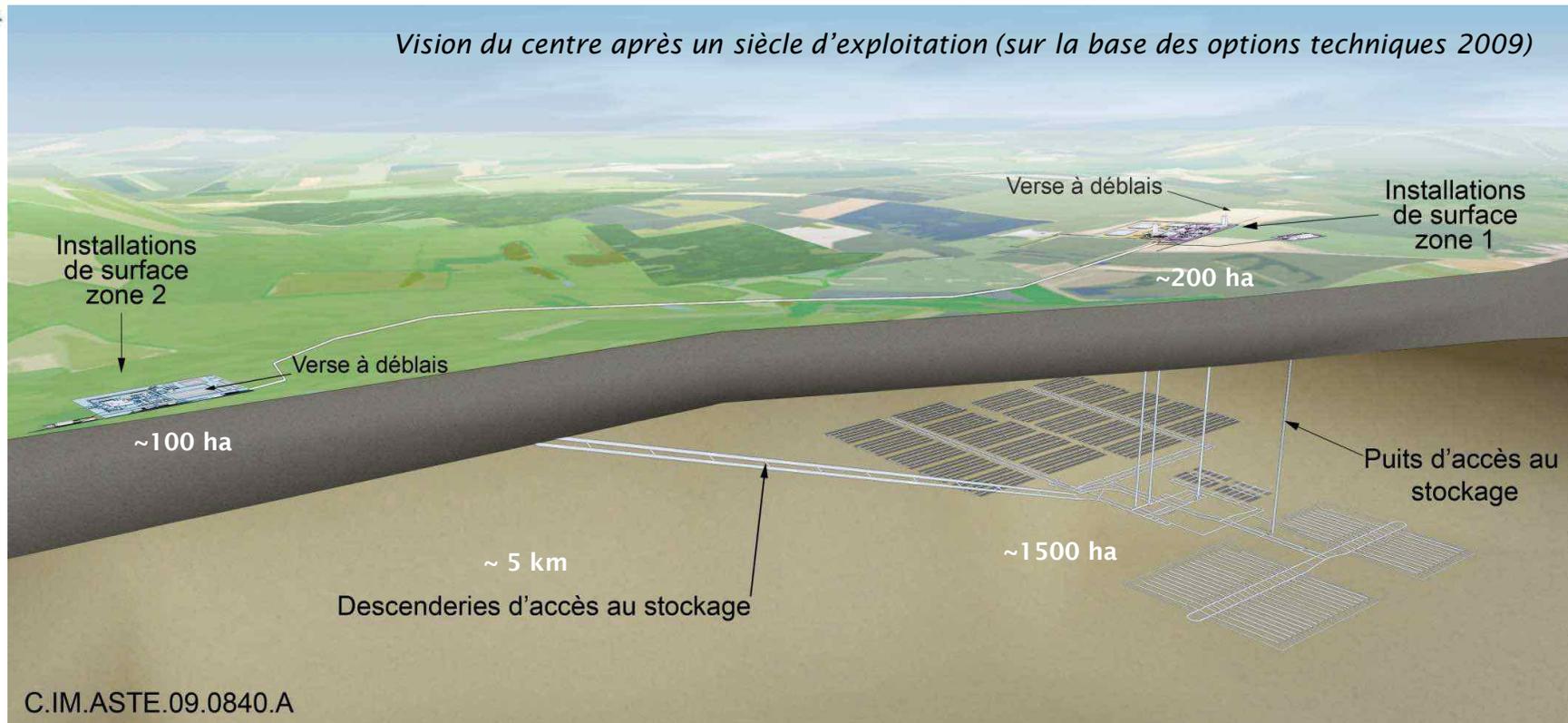
Internant

A vérifier pour que cela corresponde bien au plan de Bure. Je voulais situer pour savoir s'il s'agissait de la ZIRA ou d'autres choses.

Comité Local
D'Information et de Suivi



ANNEXES



Quelques chiffres associés :

- 100 ans d'exploitation avec une construction/exploitation continue
- de l'ordre de 500 à 800 emplois
- installations souterraines dans 100 ans : de l'ordre de 15 km², ~100 km de galeries

Des variantes par rapport aux options 2009 continuent à être étudiées.



- Installation de surface où débouchent les **descenderies** (INB et technique).
- **100 hectares environ**, soit 70 hectares plus 30 hectares pour les versés.
- Une **zone INB** pour l'accueil des colis radioactifs, leur conditionnement/entreposage.



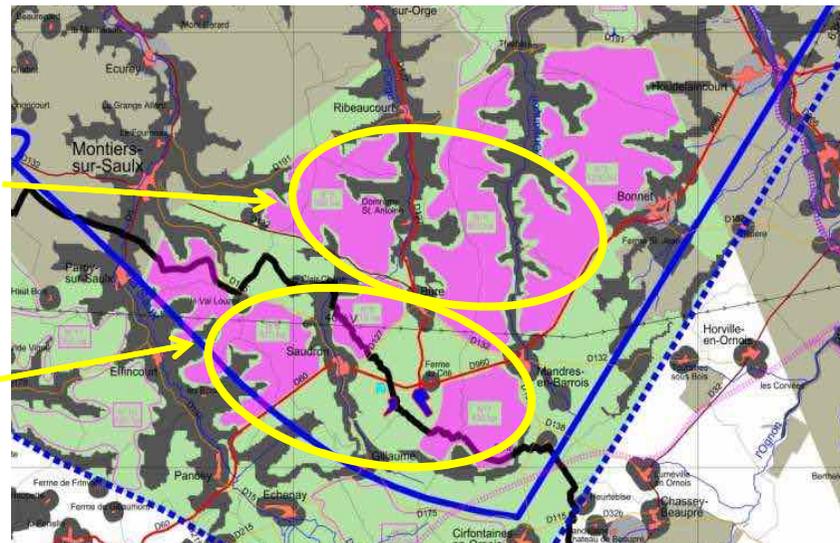
- Installations de surface où débouchent les **puits**
- Situées **dans la ZIRA** à la verticale des installations souterraines
- **200 hectares environ**, soit 70 hectares plus 130 hectares pour les verses à déblais (avec des creusements sur 100 ans)
- Une **zone INB** de ventilation

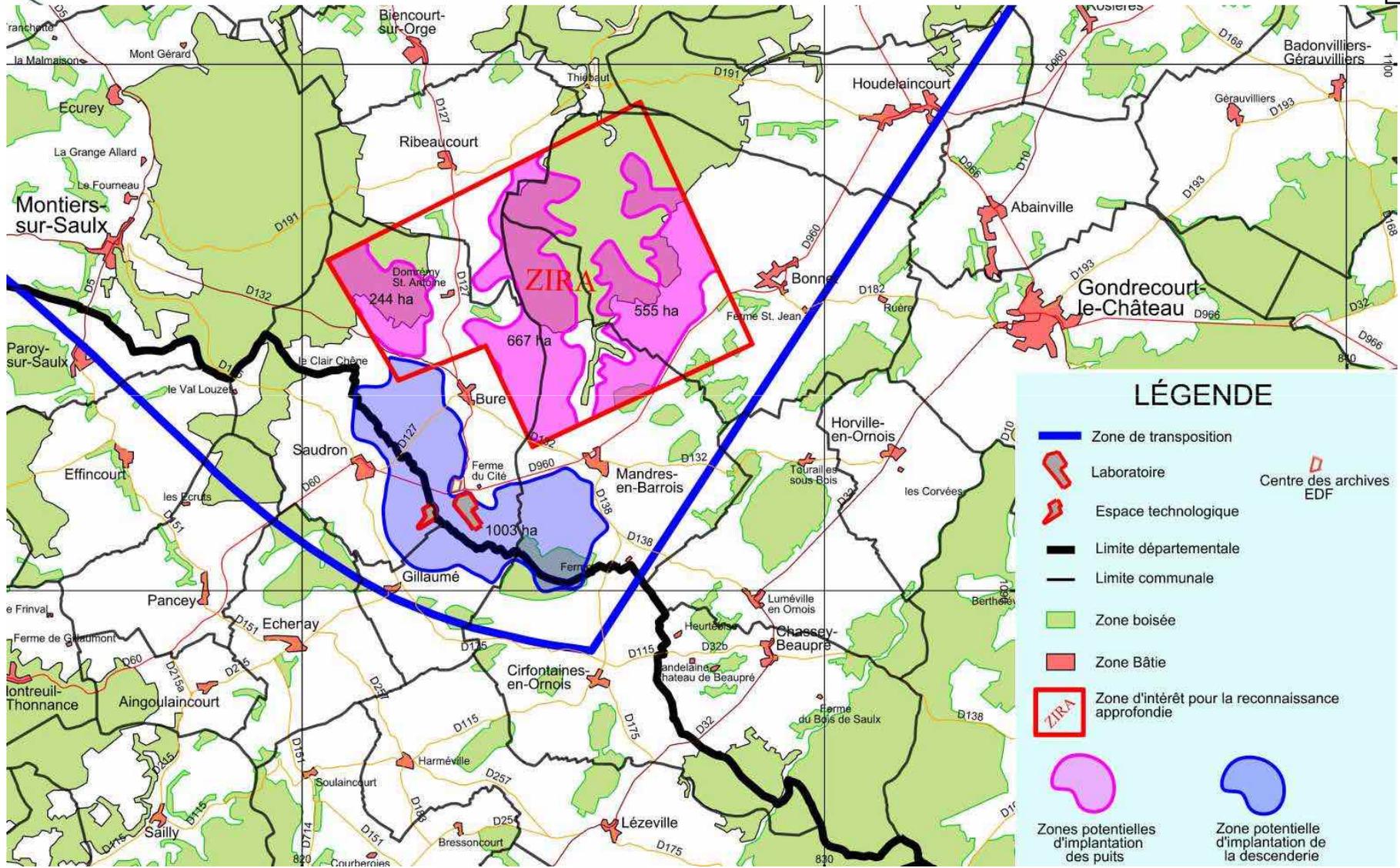
Identification de zones potentielles d'implantation des installations de surface (ZIIS)

- ✓ *Critères techniques : zones inondables, topographie, zones urbanisées, périmètres de captage, zones aériennes, monuments, zones d'un seul tenant, emprise > 200 ha*
- ✓ *Implantation des puits dans l'emprise de la ZIRA → ZIIS 3, 4, 5*
- ✓ *Demande d'étudier une implantation des descenderies dans une zone limitrophe Meuse/Haute-Marne → ZIIS 6, 7, 8*

**ZIIS 3, 4, 5
(puits)**

**ZIIS 6, 7, 8
(descenderies)**





Proposition pour implanter l'entrée des descenderies

Pour répondre à la demande d'interdépartementalité, l'Andra propose d'étudier l'implantation de l'entrée des descenderies dans la zone située le long de la limite départementale Meuse/Haute-Marne.

Cette zone présente des avantages sur le plan technique :

- ✓ Transports : accès direct RD60/960, possibilité de desserte depuis l'ancienne voie ferroviaire Gondrecourt-Joinville, sous réserve d'aménagements à réaliser
- ✓ Proximité de la ligne 400 kV
- ✓ Proximité avec les autres installations Andra

Ce scénario nécessite toutefois de définir une nouvelle implantation pour le projet Syndiese (à l'étude avec le CEA).

Implantation initialement envisagée par le CEA pour le projet Syndiese





Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE
TÉL. 03 29 75 98 54 – FAX. 03 29 78 36 33 - www.clis-bure.com